

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/077

L’an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s’est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : Finances – Marché public – signature du marché Mobilier du centre aquatique – Société PERSPECTIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la réunion de la commission d’appel organisée le 25 avril 2025 et le procès-verbal rédigé en conclusion de cette réunion,

Considérant la consultation en procédure adaptée lancée le 3 février 2025 sur la plateforme AWS Portail Marchés-publics.info, avec avis de publication publié dans le journal La Dépêche Hautes Pyrénées,

Considérant la date limite des dépôts de dossier des candidats au 3 mars 2025 et la réception de 4 offres,

La commission d’appel d’offres (CAO) d’analyse des candidatures et des offres s’est tenue le 25 avril dernier, sur le rapport établi par la maîtrise d’œuvre et les services de la CCPL.

Sur la base de l’article 2.3 du règlement de consultation qui n’autorise pas la présentation de variantes qui sont à l’initiative des candidats, deux offres ont été considérées irrégulières et n’ont pas été analysées.

A l’issue de l’analyse, la commission d’appel d’offres a décidé de retenir l’offre de la société PERSPECTIVES, pour un montant de 49 995,48 € HT en offre de base.

Cette offre s’inscrit dans le budget estimatif qui avait été fixé et correspond aux attentes techniques exprimées.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public de la livraison et pose du Mobilier du centre aquatique avec la société PERSPECTIVES, pour un montant total de 49 995,48 € HT en offre de base ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités associées.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 11 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-077B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.